



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/AC.105/L.199
3 mai 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES DE
L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Trente-sixième session
7-18 juin 1993

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTE-SIXIEME SESSION

Qui doit s'ouvrir au Siège de l'Organisation des Nations Unies
le lundi 7 juin 1993, à 15 heures

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Déclaration du Président.
3. Débat général.
4. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques*.
5. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa trentième session (A/AC.105/543).
6. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa trente-deuxième session (A/AC.105/544).
7. Application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
8. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle.
9. Questions diverses.
10. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.

* Question prioritaire en vertu du paragraphe 30 de la résolution 47/67 de l'Assemblée générale.

ANNOTATIONS*

Points 1 et 2 : Adoption de l'ordre du jour

Déclaration du Président

1. Après l'adoption de l'ordre du jour et l'organisation des travaux du Comité, le Président fera une déclaration passant en revue les faits nouveaux intéressant les travaux du Comité qui sont survenus depuis sa trente-cinquième session. Un calendrier provisoire des travaux, qui pourra être ajusté, est reproduit en annexe au présent document.

Point 3 : Débat général

2. Le Comité commencera ses travaux sur les questions de fond par un débat général. (Les délégations souhaitant intervenir au titre de ce point sont priées de donner leur nom au Secrétariat aussitôt que possible.)

Point 4 : Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques

3. Au paragraphe 30 de sa résolution 47/67 du 14 décembre 1992, l'Assemblée générale a prié le Comité de continuer d'examiner, en priorité, les moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques et de lui présenter un rapport à ce sujet lors de sa quarante-huitième session.

4. Au paragraphe 29 de la même résolution, l'Assemblée générale a pris note des vues exprimées à sa quarante-septième session et à la trente-cinquième session du Comité, concernant les moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

Point 5 : Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa trentième session (A/AC.105/543)

5. Conformément à la recommandation formulée par le Comité dans le rapport qu'il avait soumis à l'Assemblée générale lors de sa quarante-septième session¹ et au paragraphe 8 de la résolution 47/67, le Sous-Comité scientifique et technique a, à sa trentième session, examiné les questions suivantes :

- a) Examen du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et coordination des activités spatiales menées dans le cadre du système des Nations Unies
- b) Application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

6. Le Sous-Comité a examiné en priorité le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales en conjonction avec l'application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies pour l'exploration

*Les annotations ne font pas partie de l'ordre du jour à adopter.

et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE 82)². Dans son rapport, il passe en revue le programme adopté pour 1992 et 1993 et présente un projet de programme d'activités pour 1994 qu'il recommande au Comité d'approuver³.

7. S'agissant de la coordination des activités menées dans le domaine spatial par les organismes des Nations Unies, le Sous-Comité en a de nouveau souligné la nécessité dans son rapport⁴.

8. Sur la question des mécanismes régionaux et interrégionaux de coopération, le Sous-Comité a pris note des efforts déployés dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, conformément à la recommandation d'UNISPACE 82 concernant le développement des capacités endogènes, pour établir des centres régionaux pour l'enseignement des sciences et techniques spatiales dans les établissements d'enseignement nationaux ou régionaux existant dans les pays en développement, comme il est exposé dans le rapport intitulé "Centres de formation aux sciences et techniques spatiales - projet de document mis à jour" (A/AC.105/534), et a instamment prié les Etats Membres d'appuyer la mise en place de tels centres régionaux⁵.

c) La télédétection spatiale, y compris, notamment, ses applications intéressant les pays en développement

9. Le Sous-Comité a poursuivi l'examen de ce point à titre prioritaire et les vues exprimées figurent aux paragraphes 46 à 61 de son rapport. Le Sous-Comité a recommandé que ce point soit maintenu à l'ordre du jour de sa prochaine session en tant que point prioritaire⁶.

d) L'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace

10. Le Sous-Comité a noté que l'Assemblée générale avait adopté un ensemble de principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace énoncés dans la résolution 47/68, du 14 décembre 1992, et que ces principes devraient être révisés par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique dans les deux ans suivant leur adoption⁷.

11. Le Sous-Comité a poursuivi l'examen de ce point à titre prioritaire et a adopté le rapport de son groupe de travail (A/AC.105/543, annexe III). Il a pris acte des documents de travail présentés par le Royaume-Uni (A/AC.105/C.1/L.187) et la Fédération de Russie (A/AC.105/C.1/L.188) sur la sûreté des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, et d'un document distribué par le Pakistan (ST/1993/CRP.2) sur les risques et les conséquences radiologiques des collisions de débris avec des sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Le Groupe de travail a examiné un certain nombre de questions relatives aux moyens de réviser les principes et recommandé qu'il soit reconvoqué l'année prochaine pour poursuivre ses travaux⁸.

e) Les systèmes de transport spatial et leurs incidences sur l'avenir des activités spatiales

12. Au cours des débats sur ce point, le Sous-Comité a pris note des progrès réalisés dans les divers programmes relatifs aux systèmes de transport spatial

/...

comme indiqué aux paragraphes 63 à 65 de son rapport. Il a recommandé que cette question soit maintenue à l'ordre du jour de sa prochaine session⁹.

- f) L'orbite des satellites géostationnaires : nature physique et caractéristiques techniques; utilisation et applications, y compris notamment en matière de communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement

13. Le Sous-Comité a poursuivi l'examen de ce point, et les vues exprimées au cours du débat sont exposées aux paragraphes 71 à 74 de son rapport. Il a recommandé que l'examen de ce point soit poursuivi à la prochaine session¹⁰.

- g) Thème devant faire l'objet d'une attention particulière à la session de 1993 du Sous-Comité scientifique et technique : "Les communications spatiales : extension des services actuels et meilleure compréhension des nouveaux systèmes et des services qu'ils rendront possibles"

14. Le Sous-Comité a accordé une attention particulière au thème susmentionné et a noté avec satisfaction que, sur son invitation, le Comité de la recherche spatiale (COSPAR) et la Fédération internationale d'astronautique (FIA) avaient organisé un colloque sur le sujet. On trouvera dans le document A/AC.105/546 un résumé des exposés faits dans le cadre du colloque et des exposés spéciaux organisés par les délégations pendant la session du Sous-Comité (A/AC.105/546).

15. Le Sous-Comité a choisi comme thème devant faire l'objet d'une attention particulière à sa trente et unième session "Les applications spatiales au service de la gestion des catastrophes : prévention, alerte, atténuation des dégâts et secours aux victimes", comme indiqué à l'alinéa g) du paragraphe 110 de son rapport et il a recommandé que le COSPAR et la FIA, en liaison avec les Etats Membres, soient invités à organiser sur ce thème un colloque à participation aussi vaste que possible, pendant la première semaine de sa session¹¹.

- h) Les progrès réalisés dans les activités spatiales, nationales et internationales relatives à l'environnement terrestre, en particulier dans le programme géosphère-biosphère (modifications à l'échelle mondiale)
- i) Les sciences de la vie, y compris la médecine spatiale
- j) L'exploration des planètes
- k) L'astronomie

16. Le Sous-Comité a poursuivi l'examen de ces questions, et les vues exprimées lors des débats sont exposées aux paragraphes 76 à 81, 83 à 87 et 89 à 91 de son rapport. Il a recommandé que l'examen de ces questions soit poursuivi à sa prochaine session¹².

1) Questions diverses

i) Année internationale de l'espace

17. Le Sous-Comité a pris note des activités entreprises par l'ONU dans le cadre de l'Année internationale de l'espace (A/AC.105/445/Add.9) et a exprimé sa gratitude aux Etats Membres et aux organisations internationales ayant versé des contributions volontaires à cette fin. Le Sous-Comité a noté que les programmes internationaux lancés au cours de l'Année internationale de l'espace avaient favorisé la coopération internationale dans les activités spatiales, notamment aux fins de l'étude et de la surveillance de l'environnement, et a reconnu qu'il était important de poursuivre ces activités de coopération. Le Sous-Comité a prié le Secrétariat de continuer à promouvoir la coopération internationale dans les activités lancées au cours de l'Année internationale de l'espace et de le tenir informé des faits nouveaux dans ce domaine¹³.

ii) Troisième Conférence UNISPACE

18. Le Sous-Comité scientifique et technique et son groupe de travail plénier ont examiné la possibilité d'organiser une troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE), comme indiqué au paragraphe 32 ci-après.

iii) Environnement spatial et environnement terrien

19. Le Sous-Comité a noté que, dans sa résolution 47/67, l'Assemblée générale avait recommandé d'accorder plus d'attention à tous les aspects de la protection et de la préservation de l'environnement spatial, en particulier à ceux qui pourraient affecter l'environnement terrestre. Le Sous-Comité a noté aussi que l'Assemblée avait jugé essentiel que les Etats Membres portent une attention accrue au problème des débris spatiaux et avait demandé que la recherche nationale sur cette question se poursuive¹⁴.

20. Le Sous-Comité a examiné la question des débris spatiaux, comme indiqué aux paragraphes 101 à 103 de son rapport. Il a pris note des informations concernant la recherche nationale sur les débris spatiaux, communiquées par les Etats Membres comme suite à une demande du Secrétaire général (A/AC.105/510 et Add.1 et 2). Il a pris note également d'un document de travail sur cette question présenté par la Pologne (A/AC.105/C.1/L.186)¹⁵.

21. Le Sous-Comité a prié le Comité d'examiner l'opportunité d'inscrire la question des débris spatiaux à l'ordre du jour de la prochaine session du Sous-Comité¹⁶.

22. Le Sous-Comité a noté que le Secrétariat travaillait actuellement à un rapport analytique sur le rôle que le Comité pourrait jouer compte tenu des décisions et recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement¹⁷, comme indiqué au paragraphe 33 ci-après.

/...

Point 6 : Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa trente-deuxième session (A/AC.105/544)

23. A sa trente-deuxième session, le Sous-Comité juridique, conformément au paragraphe 4 de la résolution 47/67 de l'Assemblée générale, a examiné les questions suivantes :

a) Question de l'examen rapide et de la révision éventuelle des principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace

24. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que les principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace avaient été adoptés, sans être mis aux voix, par l'Assemblée générale, et que ladite question avait été examinée par le Sous-Comité scientifique et technique à sa trentième session, comme indiqué dans le rapport de ce dernier¹⁸.

25. Le Sous-Comité a examiné cette question par l'intermédiaire de son Groupe de travail chargé de l'examen du point 3 de l'ordre du jour, dont le rapport est reproduit à l'annexe I du rapport du Sous-Comité.

b) Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, ainsi qu'aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens de l'utiliser de façon rationnelle et équitable, sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications

26. Le Sous-Comité a poursuivi l'examen de cette question par l'intermédiaire de son Groupe de travail; on trouvera un résumé des débats du Groupe de travail dans l'annexe II au rapport du Sous-Comité.

c) Examen des questions juridiques liées à l'application du principe selon lequel l'exploration et l'utilisation de l'espace doivent s'effectuer au profit et dans l'intérêt de tous les Etats, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement

27. Le Sous-Comité a poursuivi l'examen de cette question par l'intermédiaire de son Groupe de travail. Les diverses vues exprimées sur cette question figurent dans l'annexe III au rapport du Sous-Comité.

Point 7 : Application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

28. Ainsi qu'il est dit au paragraphe 6 ci-dessus, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné en priorité ce point de l'ordre du jour en conjonction avec le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Il a ensuite pris note dans son rapport des faits nouveaux concernant le Service international d'information spatiale, ainsi que les études, la coopération interorganisations et les mécanismes de coopération régionale et interrégionale¹⁹.

29. Conformément au paragraphe 10 de la résolution 47/67 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a reconvoqué le Groupe de travail plénier chargé

/...

d'évaluer l'application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Il a approuvé le rapport du Groupe de travail²⁰, qui contient des conclusions et des recommandations concernant la poursuite de l'application des recommandations d'UNISPACE 82 et des activités du Secrétariat²¹.

Point 8 : Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle

30. L'Assemblée générale, au paragraphe 31 de sa résolution 47/67, a prié le Comité de poursuivre l'examen du point de son ordre du jour intitulé "Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle".

Point 9 : Questions diverses

a) Troisième Conférence UNISPACE

31. Comme suite à une proposition faite à la trente-cinquième session du Comité²², l'Assemblée générale, au paragraphe 20 de sa résolution 47/67, a recommandé que les Etats Membres examinent éventuellement, durant les prochaines sessions du Comité et à propos du point de l'ordre du jour intitulé "Questions diverses", la possibilité d'organiser dans l'avenir une troisième conférence UNISPACE.

32. La question a été examinée par le Groupe de travail plénier du Sous-Comité scientifique et technique, qui a jugé utile d'examiner cette possibilité. Le Groupe de travail a également recommandé que le Comité étudie cette question lors de sa prochaine session, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Questions diverses", s'agissant notamment des buts et objectifs d'une telle conférence et de son organisation - lieu, date, incidences financières, etc.²³. Le Sous-Comité scientifique et technique a approuvé cette recommandation²⁴.

b) Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

33. A sa trente-cinquième session, le Comité a convenu que le Secrétariat devrait préparer, pour la présente session, un rapport analytique sur le rôle que le Comité pourrait jouer compte tenu des décisions et recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement²⁵. Il s'est dit conscient de la possibilité exceptionnelle qui s'offrait à lui de jouer éventuellement un rôle actif dans l'application des recommandations de la Conférence, et il a invité les Etats Membres à présenter leurs vues de façon qu'il puisse en être tenu compte dans ledit rapport²⁶. Le Comité sera saisi du rapport établi par le Secrétariat (A/AC.105/547).

c) Lieu de réunion du Sous-Comité juridique

34. A sa trente-quatrième session, le Comité avait décidé de reporter l'adoption d'une décision finale sur la pratique actuelle consistant à tenir une session sur deux du Sous-Comité juridique à Genève à la présente session, car il serait alors mieux en mesure d'évaluer l'incidence de cette pratique sur le fonctionnement du Comité²⁷. On trouvera les vues du Sous-Comité juridique sur la question au paragraphe 17 de son rapport.

/...

d) Autres rapports

35. Le Comité sera saisi du rapport et du compte rendu des travaux de l'atelier ONU/Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT) sur les méthodes d'analyse des données de télédétection et les applications (A/AC.105/545), ainsi que du rapport sur les exposés scientifiques et techniques faits devant le Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/546). D'autres rapports pourront éventuellement être présentés au Comité. Celui-ci pourra en outre, s'il le désire, examiner d'autres questions.

e) Statut d'observateur

36. Le Comité est saisi d'une demande de l'Association des explorateurs de l'espace (A/AC.105/L.200), qui souhaite être dotée du statut d'observateur auprès du Comité.

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément No 20 (A/47/20), par. 149.

² A/AC.105/543, par. 18 à 45.

³ Ibid., par. 23 à 33.

⁴ Ibid., par. 39.

⁵ Ibid., par. 41 et 42.

⁶ Ibid., par. 53.

⁷ Ibid., par. 55.

⁸ Ibid., annexe III, par. 9 et 10.

⁹ A/AC.105/543, par. 66.

¹⁰ Ibid., par. 75.

¹¹ Ibid., par. 111.

¹² Ibid., par. 82, 88 et 92.

¹³ Ibid., par. 93 à 97.

¹⁴ Ibid., par. 99.

¹⁵ Ibid., par. 104.

¹⁶ Ibid., par. 105.

¹⁷ Ibid., par. 77.

¹⁸ A/AC.105/544, par. 26 et 28.

¹⁹ A/AC.105/543, par. 34 à 45.

²⁰ Ibid., annexe II.

²¹ Ibid., par. 6 à 21.

²² Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément No 20 (A/47/20), par. 51.

²³ A/AC.105/543, annexe II, par. 20.

²⁴ A/AC.105/543, par. 98.

²⁵ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément No 20 (A/47/20), par. 103.

²⁶ Ibid., par. 154.

²⁷ Ibid., quarante-sixième session, Supplément No 20 (A/46/20), par. 156.

Annexe

CALENDRIER PROVISOIRE DES TRAVAUX

<u>Date</u>	<u>Matin</u>	<u>Après-midi</u>
Lundi 7 juin		Point 1 - Adoption de l'ordre du jour Point 2 - Déclaration du Président Point 3 - Débat général
Mardi 8 juin	Point 3 - (suite)	Point 3 - (suite)
Mercredi 9 juin	Point 3 - (suite)	Point 4 - Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques
Jeudi 10 juin	Point 4 - (suite)	Point 4 - (suite)
Vendredi 11 juin	Point 5 - Rapport du Sous-Comité scientifique et technique	Point 5 - (suite)
	Point 7 - Application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	Point 7 - (suite)
Lundi 14 juin	Point 5 - (suite)	Point 6 - Rapport du Sous-Comité juridique
	Point 7 - (suite)	
Mardi 15 juin	Point 6 - (suite)	Point 6 - (suite)
Mercredi 16 juin	Point 8 - Retombées bénéfiques de la technologie spatiale	Point 8 - (suite)
Jeudi 17 juin	Point 9 - Questions diverses	Point 10 - Rapport du Comité à l'Assemblée générale
Vendredi 18 juin	Point 10 - (suite)	Point 10 - (suite)

* Comme par le passé, les points 5 et 7 seront examinés conjointement.